



**Commission scolaire du Lac-Abitibi**  
Secrétariat général

**Document de gestion # 800,002**

**Représentants au comité consultatif  
E.H.D.A.A.**

**Document répondant aux prescriptions de la LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Articles 185 et 186**

**Adopté par le conseil des commissaires le 15 février 2005 : résolution C-05-019**



## 1. Cadre légal

### *Article 185 de la LIP*

*La commission scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.*

Ce comité est composé :

1. de parents de ces élèves, désignés par le comité de parents;
2. de représentants des enseignants, des membres du personnel professionnel non enseignant et des membres du personnel de soutien, désignés par les associations qui les représentent auprès de la commission scolaire et choisis parmi ceux qui dispensent des services à ces élèves;
3. de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le Conseil des commissaires après consultation de ces organismes;
4. d'un directeur désigné par le directeur général.

Le directeur général ou son représentant participe aux séances du comité, mais il n'a pas droit de vote.

### *Article 186 de la LIP*

*Le conseil des commissaires détermine le nombre de représentants de chaque groupe.*

## 2. Composition du Comité consultatif EHDAA de la Commission scolaire du Lac-Abitibi.

<b>Siège</b>	<b>Représentant</b>	<b>Modalités de nomination</b>
1	Parent (note 1)	Parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage fréquentant l'école de l'Envol
2	Parent (note 1)	
3	Parent (note 1)	Parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage fréquentant la Cité étudiante Polyno
4	Parent (note 1)	
5	Parent (note 1)	Parents représentants les autres écoles de la Commission scolaire du Lac-Abitibi
6	Parent (note 1)	
7	Parent (note 1)	
8	Enseignant	Deux enseignants qui dispensent des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage
9	Enseignant	

10	Personnel de soutien	Un représentant du personnel de soutien oeuvrant auprès de la clientèle handicapée ou en difficulté d'apprentissage
11	Professionnel non enseignant	Un représentant du personnel professionnel non enseignant
12	Représentant des organismes	Un représentant pour les organismes suivants : Clair Foyer, Centre de réadaptation La Maison ou le RSSSAB
13	Direction d'établissement	
14	Directeur général ou son représentant	

Note 1 : Advenant l'impossibilité de combler un siège réservé à un établissement en particulier, ledit siège pourra être occupé par un représentant « parent » provenant de n'importe quelle autre école de la Commission scolaire du Lac-Abitibi.

### 3. Règle de désignation

Siège	Représentant	Modalités de nomination	Durée du mandat
1	Parent (note 1)	Le conseil d'établissement de l'école de l'Envol nomme les représentants via une résolution acheminée au Directeur des services éducatifs complémentaires	1 an
2	Parent (note 1)		
3	Parent (note 1)	Le conseil d'établissement de la Cité étudiante Polyno nomme les représentants via une résolution acheminée au Directeur des services éducatifs complémentaires	1 an
4	Parent (note 1)		
5	Parent (note 1)	Le comité de parents nomme les représentants suite aux démarches de recrutement entreprises par les directions d'établissement	1 an
6	Parent (note 1)		
7	Parent (note 1)		
8	Enseignant	Le syndicat des enseignants désigne deux représentants	1 an
9	Enseignant		
10	Personnel de soutien	Le syndicat du personnel du soutien désigne un représentant	1 an
11	Professionnel non enseignant	L'association des professionnelles et professionnels non enseignants désigne un représentant	1 an
12	Représentant des organismes	À tour de rôle, les organismes sont invités à déléguer un représentant. La direction des Services éducatifs complémentaires se charge de combler le siège des organismes	2 ans
13	Direction d'établissement	Le directeur général désigne une direction d'établissement	1 an
14	Directeur général ou son représentant		

C:\Mes documents\Word\Documents gestion\800,002 Comite consultatif EHDAA.doc